|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |

**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**24 janvier au 04 février 2022**

**Examen du rapport de la République bolivarienne du Venezuela**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 25 janvier 2022*

 *(14h 30-18h00)*

**Monsieur le président,**

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la délégation vénézuélienne à cet Examen Périodique Universel et prend bonne note des informations complémentaires fournies au Conseil.

Le Togo encourage les autorités vénézuéliennes à poursuivre dans la dynamique des progrès accomplis dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l’homme et les exhorte à mettre davantage l’accent sur la protection des couches vulnérables de la société.

Dans un esprit constructif, le Togo souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. La ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
2. L’adoption de mesures nécessaires pour rendre le Bureau du Défenseur du peuple davantage conforme aux Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l’homme.

La délégation togolaise souhaite plein succès à la République bolivarienne du Venezuela dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent Examen.

**Je vous remercie**